

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavers - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/78

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT MARTIN DE CLELLES (38930), sous la présidence de Jérôme FAUCONNIER.

Membres en exercice : 41 titulaires

Date de Convocation : 13 mai 2025

Présents : Jérôme FAUCONNIER, Alain ROCHE, Didier PEYBERNES, Fanny LACROIX, Vincent BLANCHARD, Rémi GOUBE, Marie-Pierre DRAIN, Sabine CAMPREDON, Danielle MONTAGNON, Gilles BARBE, Françoise STREIT, Claude DIDIER, Jean-Louis GOUTEL, Eric FURMANCZAK, Caroline FIORUCCI, Sébastien BESNARD, Véronique MENEGUIN CAPRIO, Aymeric FAIVRE, Uta IHLE, Robert CUCHET, Yannick FAURE, Christophe DRURE, Alain VIDON, Eric BERNARD, Marc GIRAUD, Hélène ROSSI, Claude GIRARD, Béatrice VIAL, Christian ROUX, Pierrick BONENFANT, Anne-Marie FITOUSSI.

Suppléants avec voix délibérative : DUMAS Gilles (pouvoir de Joël ZOPPE du 14 mai 2025)

Suppléants sans voix délibérative : François GABORIT - Jean-Luc GRANIER

Pouvoirs : Eric VALLIER à Alain VIDON (pouvoir du 16/05/2025) - Patrick MARTINELLO à Marie-Pierre DRAIN (pouvoir du 19 mai 2025) - David PICCARRETA à Gilles CLERET (pouvoir du 14 mai 2025)

Excusés : Pierre SUZZARINI et Marc ROCHAS

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : AVENANT 2025 A LA CONVENTION TRIENNALE AVEC L'AGEDEN 2024 – 2026

Vu la délibération 2020-232 du 14 décembre 2020 proposant l'adhésion de la CCT au projet de service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) départemental

Vu la délibération 2020-90 du 27 mai 2024 proposant la convention triennale avec l'AGEDEN 2024 – 2026

La convention d'objectifs triennale 2024 – 2026 avec l'AGEDEN ayant été validé, les résultats obtenus pour l'année 2024 ont été très bons avec toujours une forte sollicitation sur le territoire :

- 2 conférences grand public avec xxx participants
- 1 animation lors des rencontres du logement
- 2 animations sur le chauffage au bois avec xxx participants
- 281 conseils de premier niveau par téléphone sur les 200 initialement prévus
- 59 conseils personnalisés de ménage sur les 50 initialement prévus
- 17,7 jours d'accompagnement des communes sur les 15 initialement prévus
- 15 conseils de premiers niveaux aux entreprises sur les 20 initialement prévus

- 9,8 jours d'accompagnement de projets privés au lieu de 6,9 initialement prévus

Etant donné la forte demande pour cette action, il a été proposé d'annuler certaines pour agir où la demande était la plus forte.

Pour 2025, il est proposé au conseil communautaire de valider l'avenant 2025 :

1) Des actions réalisées par l'AGEDEN dans le cadre du PACTE TERRITORIAL d'un coût de 5 136€, subventionnés à hauteur de 50% par la convention pacte avec l'Etat.

Ce montant permet de couvrir 150 premiers conseils téléphonique jusqu'au 1^{er} septembre 2025 en attendant le recrutement d'un poste de conseiller en rénovation au sein du service Transitions qui prendra en charge notamment les missions du service public de la rénovation de l'habitat (conseils de premier niveau + conseil personnalisé aux ménages).

Le service public de la rénovation de l'habitat, lancé en 2024, est financé à partir de janvier 2025 via la convention pacte territorial France Rénov' PIG, intégrant d'autres actions que l'AGEDEN et qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

2) Des actions réalisées par l'AGEDEN hors pacte pour un coût de 23 525€ :

- o 5 525€ pour 15 jours de travail sur des projets communaux ou intercommunaux de rénovation ou production d'énergie, Action coordonnée par le service Transitions
- o 5 000€, soit 8 jours, formation initiale du conseiller en rénovation pour l'accompagner dans sa prise de poste => déclenché uniquement à la demande de la collectivité en fonction du profil retenu
- o 9 750€, soit 2 jours d'animation pour le secteur privé, 4 jours pour des informations de premier niveau pour des entreprises et 8 jours d'accompagnements approfondis de projets privés
- o 3 250€ pour la coordination générale

Le montant global de la convention AGEDEN s'élève à 28 661€ en 2025.

La CCT recevant une recette de l'Etat de 2 568€ pour le SPRH, le reste à charge réel pour la CCT pour l'ensemble de la convention AGEDEN sera alors de 26 093€ en 2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant 2025 à la convention triennale 2024 – 2026 avec l'AGEDEN

Fait à Saint Martin de Clelles, le 19 mai 2025
Le Président
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/06/25 et de sa publication le 18/06/25